

**MODELÉ ÉTHOLOGIQUE ET CRIMINOLOGIE, CHRISTIAN DEBUYST,
BRUXELLES, MARDAGA, COLL. PSYCHOLOGIE ET SCIENCES HUMAINES,
1985**

[Françoise Digneffe](#)

Université Saint-Louis - Bruxelles | « [Revue interdisciplinaire d'études juridiques](#) »

1985/2 Volume 15 | pages 209 à 227

ISSN 0770-2310

Article disponible en ligne à l'adresse :

[https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-
juridiques-1985-2-page-209.htm](https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-1985-2-page-209.htm)

Distribution électronique Cairn.info pour Université Saint-Louis - Bruxelles.

© Université Saint-Louis - Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays.



MODELE ETHOLOGIQUE ET CRIMINOLOGIE**Christian DEBUYST**Bruxelles, Mardaga, Coll. Psychologie
et sciences humaines, 1985.

Réalisant la synthèse d'une longue pratique clinique et d'une réflexion théorique qui l'accompagne et la traverse, Ch. DEBUYST nous propose dans Modèle éthologique et criminologie, de démonter les mécanismes et les rouages qui président à la connaissance des comportements délinquants. L'interrogation de départ est d'ordre épistémologique, mais elle nous entraîne bien au-delà, car l'exigence de l'auteur n'est pas celle d'un simple désir de déconstruction ; elle vise plutôt, en tenant compte du caractère ambigu, paradoxal et complexe de toute démarche scientifique, à proposer un mode d'approche de la problématique de la déviance qui soit plus respectueux du point de vue de chacun, et qui apparaisse également comme générateur de solutions nouvelles.

La caractéristique majeure de la démarche poursuivie par Ch. DEBUYST a toujours consisté dans la problématisation, c'est-à-dire l'émergence et la mise en lumière de la multiplicité des sens et des interrogations cachés derrière la notion de comportement délinquant. Une exigence scientifique - et éthique aussi sans doute - traverse l'ensemble de ses écrits et de sa pratique : elle part de la définition même de l'attitude clinique considérée comme tentative ou comme effort vers la saisie du sens que revêt un comportement délinquant pour son auteur. Mais quels sont les éléments constitutifs de ce sens et sur quelle scène émerge-t-il ? A travers quelle grille d'analyse est-il lu et réinterprété ? Au sein de quel type de relation ? Quel "jeu" joue le clinicien et quelle position sociale occupe-t-il face à celui qui a été désigné comme un perturba-

teur de l'ordre social ? Quel jeu joue-t-il également, en tant que détenteur de ce savoir criminologique qui devrait permettre le décodage du sens que le délinquant donne à son comportement ?

Toutes ces questions, au fur et à mesure qu'elles se posent, font apparaître le caractère embarrassant du savoir criminologique. Embarrassant au sens même où, s'il est utile au clinicien pour lui permettre une certaine approche, un certain regard sur les comportements délinquants, il est en même temps ce qui voile l'importance d'une série d'autres éléments qui peuvent être constitutifs d'une situation problématique.

On peut dire que c'est cet embarras, vécu et réfléchi, qui fonde et justifie en quelque sorte le travail de Ch. Debuyst, praticien et chercheur : il se traduit par une interrogation sur la dualité du savoir criminologique, et par là même sur son ambiguïté qui apparaît déjà au moment de la construction de l'objet de recherche. Car, en psychologie criminelle, le chercheur ne construit pas son objet comme il l'entend. Cet objet, fondé en dernière instance sur l'infraction, apparaît comme essentiellement tributaire de l'organisation du champ pénal, ou, de manière plus large, de la politique de répression. Dans ce contexte, le criminologue élabore un ensemble de concepts et de théories, utiles certes, mais limités et orientés. Pourtant, et en quelque sorte dans le même mouvement, lorsque le processus de connaissance fonctionne comme mise à distance, comme effort critique, il vise à dépasser ces biais introduits par le cadre pénal dans lequel il fonctionne naturellement. Et c'est là que réside la dualité de ce savoir.

La question des limites et du caractère "construit" du savoir en psychologie criminelle a déjà été débattue à maintes reprises. Ch. Debuyst a lui-même montré comment l'utilisation du concept de personnalité criminelle occulte bien plus qu'elle

n'éclaire le sens véritable du passage à l'acte. Par ailleurs, la criminologie de la réaction sociale a mis en évidence comment un certain mode de fonctionnement de la réaction à la déviance construisait la définition même du crime et de l'infraction. Poursuivant dans l'orientation de recherche qui vise à démasquer les biais qui produisent ces connaissances déformantes, Ch. Debuyst a voulu, dans Modèle éthologique et criminologie, aborder la question d'une manière plus large et plus fondamentale.

Son projet acquiert ainsi une dimension anthropologique et philosophique. Anthropologique, car l'étude des comportements déviants ne peut plus être abordée en tant que telle : elle suppose une certaine approche de l'homme dans son environnement, une certaine conception de l'homme comme un être rattaché au monde selon des modes spécifiques sans doute, mais qui ne sont pas sans rapport avec ceux que l'on peut retrouver dans les sociétés animales. Dimension philosophique également. Car elle reste guidée en permanence par la question du sens : si l'homme est défini comme celui qui donne sens aux événements, et ainsi à ses propres comportements, il importe de se demander sur quelle toile de fond, sur quel horizon ce sens est susceptible de se constituer, et de quelle manière. Par rapport à ces questions, Ch. Debuyst a adopté d'abord une perspective de type phénoménologique : celle d'un sujet conçu comme être au monde, plongé dans un monde déjà là, d'un sujet constitué par le regard d'autrui autant qu'il se constitue par le sien propre. Le sens réside alors dans les inter-relations et dans la manière dont celles-ci s'ordonnent et s'organisent. Mais une telle prise de position soulève un certain nombre de problèmes qui imposent une vision singulièrement plus complexe dont il importe de tenir compte si l'on veut aller au-delà des constatations : que peut, en effet, signifier ce monde déjà là, comment et pourquoi une structure sociale hiérarchisée et inégalitaire s'est-elle imposée au détriment d'une autre, et quels sont les

effets de ces inégalités sur les potentialités qu'a chacun d'exprimer un sens et de transmettre un message ? A ces interrogations, centrales pour permettre une compréhension des comportements de transgression, la phénoménologie ne peut apporter de réponses satisfaisantes. C'est vers l'éthologie et la sociobiologie que Ch. Debuyst s'est alors tourné. Il y a trouvé une manière de poser le problème de la connaissance qui tienne compte des structures sociales et politiques au sein desquelles les connaissances sont produites et qui lui permette ainsi de montrer dans quel contexte la connaissance en psychologie criminelle se constitue.

Ainsi, Modèle éthologique et criminologie, s'efforce de montrer comment, où et pourquoi des biais viennent s'introduire au coeur même du processus de connaissance en psychologie criminelle, risquant toujours de condamner celle-ci à n'être qu'utilitaire alors que les rôles de compréhension et de dévoilement risquent d'être complètement occultés.

Reprenons la démarche suivie plus en détail. Le repérage des filtres et des biais qui orientent la connaissance en psychologie criminelle doit, selon Ch. Debuyst, s'opérer principalement à trois niveaux. Le premier est relatif au statut de la connaissance en général, avec toutefois un mode d'application particulier en criminologie (chapitre 1). Le second se réfère au statut spécifique de la criminologie comme science dont l'objet, c'est-à-dire l'infraction, est construit dans chaque société par l'instance normative que constitue la justice pénale (il n'y a pas de délinquant "en soi") (chapitres 2 à 4) ; enfin le troisième niveau, le moins souvent abordé en tant que tel mais qui est sans doute le plus fondamental et le plus prégnant dans la connaissance du comportement délinquant concerne la référence aux valeurs au travers desquelles se construit, s'évalue et s'apprécie en définitive le comportement dit délinquant et qui nous renvoie au problème de la sociali-

sation comme source de l'obligation morale et de ses effets sur la réaction vis-à-vis de l'auteur d'une infraction (chapitre 5). Nous parcourerons ces chapitres d'une manière très libre.

Connaissance du réel et utilité

Utilisant une démarche qui va du plus simple au plus complexe, l'auteur envisage dans un premier temps le processus de formation de la connaissance dans les espèces animales les plus élémentaires. La connaissance, en tant qu'elle est liée à la vie instinctive apparaît comme le résultat d'une opération de sélection parmi les éléments du monde; l'animal réagit à ceux qui permettent la survie de l'espèce (essentiellement reproduction et défense), et l'on pourrait parler à ce stade d'une "interprétation" du réel, ou d'une construction de celui-ci en fonction d'un certain nombre de nécessités, ou encore d'une "lecture du réel déterminée par une sensibilisation préétablie à certains éléments constitutifs de ce réel génétiquement inscrite dans le bagage héréditaire au cours de l'évolution phylogénétique" (p. 18). C'est là d'ailleurs la définition du mode de rattachement instinctif que donne E. De Greeff ; à son niveau le plus simple, on peut dire que le "monde" d'un insecte comme la tique, s'il est à notre point de vue un monde pauvre dans lequel quelques éléments seulement sont significatifs, constitue cependant un monde propre, la connaissance, c'est-à-dire le repérage dans le réel des éléments liés aux nécessités vitales, apparaît bien comme allant de soi ou non conflictuelle. C'est ce que Ch. Debuyst appellerait une connaissance non embarrassante, qui n'est pas duelle, et qui de ce fait s'impose et n'a aucune raison d'être mise en cause.

On pourrait se demander si on est autorisé à parler de connaissance; car, sans doute, la connaissance humaine diffère profondément d'une connaissance du genre de celle de la tique. Mais à force d'oublier ce qui nous relie à ce monde animal

orienté par l'utilité, à force de croire au caractère "supérieur" de l'homme, on en arrive à méconnaître que des mécanismes similaires fonctionnent ou sont susceptibles de se mettre à fonctionner à tout moment dans les sociétés humaines. On retrouve ce que De Greeff appelait les "modes de rattachement au monde", modes "incorruptibles" à partir desquels le monde extérieur est interprété et qui représentent la toile de fond (c'est-à-dire nos réactions de défense et de sympathie) sur laquelle nos réactions plus complexes s'organisent.

Le monde humain se constitue donc sur cette "manière de connaître" biologique, sur ce "déjà là", étroitement lié aux impératifs de survie et qui ne s'efface jamais complètement. Il importe en effet de se souvenir que ces modes de fonctionnement sont en permanence susceptibles de ressurgir, et ils le sont d'autant plus aisément qu'ils possèdent à ces moments un caractère d'évidence et d'unicité, qu'ils remplissent une fonction de sécurisation de l'individu et du groupe social tels que ceux-ci peuvent bien souvent les considérer comme une manière "naturelle" de "vivre" la réalité. On pourrait évoquer, à ce titre d'exemple, certaines réactions de défense face aux populations immigrées, réactions de défense qui ne se comprennent sans doute que si on reconnaît qu'une certaine interprétation du réel s'est constituée à un moment et que celle-ci correspond à ce que le groupe considère comme nécessaire à sa survie.

La perception que nous avons du réel, en tant qu'individu, est donc nécessairement déterminée par ces "instincts" de défense et de sympathie, le terme d'instinct nous référant à un mode de connaissance. Une donnée supplémentaire doit être prise en considération : l'individu (animal ou humain) n'existe pas dans un vide social ; il vit au milieu d'autres individus avec lesquels il entretient des relations la plupart du temps inégalitaires (sociétés agonistiques), et où règne en définitive la loi du plus fort. Ses modes de rattachement au monde s'organi-

sent dès lors nécessairement à partir de la place qu'il occupe dans la hiérarchie sociale. Ainsi, la question devenue classique des rapports entre savoir et pouvoir se trouve à nouveau posée, mais à un niveau que l'on pourrait qualifier de quasi biologique : le développement de certaines connaissances pourrait, à un certain moment, être limité par un "instinct de défense" lié à la perception de ce que ces connaissances pourraient mettre en péril un certain ordre social, ou modifier un certain type d'organisation du pouvoir.

Tel est le type de regard que nous portons sur le réel : il nous réfère à la notion d'instinct, terme sans doute ambigu, mais qui, dans le sens où l'utilisait E. De Greeff et que l'auteur reprend, se définit comme manière de reconstruire ou d'interpréter le monde. Lorsque la défense - ou l'autodéfense - est mise en cause, cette manière sera essentiellement réductrice et utilitaire. Un tel regard constituera ce à partir de quoi notre perception de la délinquance et des comportements de transgression va s'organiser. Il n'exprime pas le tout de l'homme, mais c'est sur cette toile de fond que vient se détacher la spécificité de la connaissance humaine, ce qui en provoquera la dualité et l'ambiguïté.

Le signal et le signe

Ce qui se détache sur cette toile de fond, ce qui distingue les espèces animales de l'homme peut être défini par la différence entre le signal et le signe : si l'animal réagit de manière instinctive à des signaux (sous la forme stimulus-réponse), l'homme va répondre à des signes et "un signe est toujours d'une certaine manière problématique" (p. 51). Cette distinction du signal et du signe marque également pour Ch. Debuyst la limite des apports de l'éthologie et de la sociobiologie à la compréhension du comportement humain.

En effet, si le signal est univoque, le signe se caractérise par une indétermination du sens, c'est-à-dire qu'il est porteur de sens vécus qui peuvent être multiples, qui ne sont jamais clôturés et dont l'interprétation n'est jamais définitivement établie. On retrouve une correspondance avec l'attitude phénoménologique, dans la mesure où elle est également effort pour saisir ce qui fait l'humanité de l'homme comme être "créateur de sens". Le signe comporte toujours une certaine part d'ambiguïté. On ne peut le comprendre que dans un contexte. Il prend sens dans une histoire, individuelle ou sociale à l'intérieur desquelles il s'inscrit dans une logique propre. Chaque geste, chaque mimique, qui dans le monde animal constituent un signal aisément interprétable, apparaissent au contraire dans le monde humain susceptibles d'interprétations multiples liées aux cadres de références individuels et sociaux dans lesquels ils se manifestent. On pense aux analyses de Goffman qui montre par exemple que "donner la préséance à quelqu'un pour franchir un seuil peut effectivement être la marque d'une infériorité de rang dans le statut que l'on occupe ; mais c'est également un geste d'accueil que l'on a pour un hôte, un geste de condescendance que l'on manifeste à l'égard d'un jeune ou à l'égard de quelqu'un dont le statut est particulièrement inférieur, ou encore un geste d'attention ou de déférence à l'égard d'une personne âgée ou d'un infirme" (p. 53). De la même manière, on pourrait montrer comment l'exercice de la justice, fonctionnant comme un rituel, est porteur d'un ensemble de signes dont l'organisation extrêmement complexe laisse apparaître des sens que l'on n'a pas encore fini de découvrir et qui sont d'ailleurs toujours mouvants, possédant leur dynamique propre à l'intérieur de la société par rapport à laquelle ils s'ordonnent.

Pour Ch. Debuyst, c'est à travers cette multiplicité des sens que des inventions sont possibles, qu'une certaine "création" opère, parfois même, dit-il, en opposition avec le biologique. Il y a donc affirmation d'une forme de liberté humaine

et possibilité de son appréhension par le chercheur. Liberté qui doit être entendue comme capacité, au niveau individuel et au niveau social, d'inscrire dans l'histoire des traces non prévisibles, qui étonnent et qui, s'opposant aux stéréotypes et aux vues habituelles, permettront à des sens inconnus ou méconnus et à des potentialités nouvelles de s'exprimer. Ce postulat implicite de la liberté ou plutôt de la créativité humaine et sociale est, nous semble-t-il, inscrit dès le départ dans Modèle éthologique et criminologie. Le travail de l'auteur est au fond de parvenir à lui donner place, à le cerner, tout en montrant combien sa fragilité est grande, combien il risque toujours de disparaître ou d'être occulté par les jeux du pouvoir et par le processus même de la démarche scientifique en tant qu'elle est interprétation et réduction du réel, décodage de celui-ci en réponse à des buts utilitaires.

L'ambivalence de la loi

Une assez brève, mais très claire analyse du rôle de la loi, qui vise à mettre en évidence le passage du rituel animal au rituel humain, éclaire de manière significative cette dualité de la connaissance humaine qui d'ailleurs nous réfère à la dualité humaine elle-même. Ch. Debuyst explique comment on peut, dans un premier moment, considérer que la société humaine se constitue en rupture d'avec la société animale dans la mesure où, même dans les sociétés de type agonistique, il y a déplacement de la logique à partir de laquelle les rituels animaux sont organisés (comme consécration des rapports de force et du maintien des privilèges), "par l'adoption d'autres règles qui donneront aux comportements d'autres significations et permettront comme nouvelle possibilité de régulation des activités humaines, l'inclusion de la loi en tant que celle-ci repose sur la reconnaissance d'un chacun et de ses droits" (p. 57). La loi peut alors se situer au-delà de l'arbitraire du despote et l'ensemble des membres (dominants et dominés) peut se définir

comme sujet de droit placé "en situation d'égalité devant une loi commune pour tous" (p. 57). Et il ne faut pas prendre cette affirmation comme une pure fiction mais comme "ce qui paraît être de l'ordre spécifiquement humain".

Mais il y a un deuxième moment, où la force des rituels caractéristiques du monde animal réapparaît en empruntant éventuellement même des voies culturelles. La hiérarchie animale tend alors à se retransposer en une hiérarchie des statuts, et à s'imposer au travers même de la loi. C'est ainsi qu'à travers un rapport de droit se maintient un rapport de force. C'est la violence de l'état et du champ social. "Il y a dans le passage de la nature à la loi, du rituel animal au rituel humain une profonde ambiguïté liée au fait que la règle (ou que la loi), dans la mesure où elle repose sur la réciprocité, n'est jamais donnée, mais doit toujours faire l'objet d'une création, ou être le résultat d'une prise de distance par rapport à soi, par rapport aux règles que l'on pose ou aux identifications dans lesquelles on se laisse glisser" (p. 60).

Mise à distance par rapport à soi, mais risque de retomber dans les stéréotypes et dans un décodage utilitaire, tel paraît bien être le statut précaire de la connaissance au terme de la 1ere partie de l'ouvrage de Ch. Debuyst.

Ainsi est mis en place le cadre qui va permettre une étude plus spécifique de la connaissance en psychologie criminelle, où cette même dualité va réapparaître. Nous voudrions à ce propos relever deux points cruciaux et significatifs des biais qui s'introduisent dans l'appréhension des comportements délinquants. L'un est lié à la définition de l'infraction et l'autre à l'utilisation des valeurs dans le champ de la répression.

L'infraction et le pouvoir.

L'exercice de la répression, constituant le lieu où, par définition, un groupe social organise sa "défense" contre ce qui peut lui apparaître comme dangereux, convient particulièrement bien à une analyse du fonctionnement du "modèle éthologique" dans les sociétés humaines. Et ceci apparaît en premier lieu dans l'ambiguïté même de la notion d'infraction. Pour résumer la pensée de Ch. Debuyst, qui adopte ici une perspective sociologique, on peut dire que l'infraction apparaît en premier lieu comme une manifestation du pouvoir, qui vise à la défense de certains droits et de certains intérêts et indirectement au maintien de la répartition inégalitaire de ceux-ci. Ceci se traduit d'une part dans la classification des infractions et d'autre part dans le processus de sélection qui fonctionne à l'intérieur du système d'administration de la justice pénale et qui aboutit à ne retenir comme délinquants qu'un certain nombre d'individus possédant des caractéristiques sociales particulières.

C'est dans un tel cadre, déjà mis en place, que, en second lieu, la sensibilité collective telle que la définit Durkheim, va se manifester. L'infraction fonctionne alors comme un signal qui provoque une réaction de défense face à ce qui apparaît comme un danger. Elle se caractérise par sa dimension "utilitaire" au sens où le groupe social réagit en attribuant à un individu un certain nombre de caractéristiques négatives résultant d'une interprétation réductrice de son comportement. La réaction sociale, formelle ou informelle constitue donc une grille de lecture à partir de laquelle le comportement se trouve réduit aux éléments déclencheurs de cette réaction "c'est-à-dire" à tous les éléments perçus comme socialement négatifs et inquiétants et qui ont suscité une réaction de peur ou de colère à partir de laquelle l'ensemble de la situation s'est reconstruite" (p. 77). Nous avons affaire ici à une forme parti-

culière de la violence de l'interprétation. On comprend que, dans une telle situation, le sujet délinquant, "objet" d'attribution des caractéristiques négatives de l'acte qu'il a commis et réduit aux stéréotypes à travers lesquels il est vu, se trouve dans l'incapacité de se faire entendre et de se défendre.

Le clinicien face à la logique du pouvoir.

Dans un tel contexte, le clinicien est amené à accepter de manière tacite une grille de lecture et à tenter de comprendre à l'intérieur de celle-ci le sens que le sujet délinquant donne à son action. On réalise aisément que la "compréhension" qu'il peut en avoir sera forcément réduite et aboutira à une forclusion de l'environnement et du contexte socio-culturel plus vaste dans lequel cet acte s'est produit. Forclusion qui empêche d'envisager la situation dans toute sa complexité, qui empêche cette mise à distance qui seule permet une connaissance qui tienne compte du sujet et qui lui permette de s'exprimer. Si l'on veut dégager un sens vécu qui soit respectueux des différents points de vue en présence, c'est la situation problématique dans son ensemble qu'il faut envisager. Une telle conception exige évidemment une sorte de décentration du regard, car il ne s'agit pas seulement de tenir compte de ce que le juge et le psychologue font habituellement, des circonstances qui entourent la commission d'un acte, des causes ou des facteurs qui ont pu amener un individu à commettre telle ou telle infraction, mais il s'agit de ne plus faire de l'infraction le centre ou le point de départ d'une interprétation de la situation : il s'agit de la concevoir comme ce qui, à un moment donné, et dans un contexte déterminé, a été considéré par l'auteur de l'acte comme une solution possible à une situation vécue comme intolérable.

En d'autres termes, il s'agirait de faire jouer ensemble

deux logiques dont l'auteur se demande d'ailleurs si elles ne sont pas inconciliables : d'une part, la logique du pouvoir qui fonctionne dans le cadre d'une démarche de type soumission-contraainte, par l'attribution de traits négatifs à l'auteur d'un acte de transgression, le "contraignant" ainsi à apparaître comme "mauvais"; et d'autre part, une logique qui laisserait une place au sujet, une place où il peut se reconnaître comme sujet dans un débat où ses intentions ne sont pas nécessairement présupposées. Mais le pouvoir peut-il faire autre chose que de contraindre, le pouvoir peut-il reconnaître l'existence de l'autre comme sujet sans risquer de perdre ce qui le constitue comme pouvoir ? Peut-on penser à des institutions pénales non violentes ?

Une utilisation fonctionnelle des valeurs.

Il semble que l'on se trouve ici devant une impasse, d'autant plus incontournable qu'elle est due non seulement à la répartition inégale du pouvoir dans la société, mais également à la manière dont le pouvoir est susceptible d'effectuer ce que Ch. Debuyst appelle "une utilisation fonctionnelle" des valeurs. Son livre ne propose certes pas une réflexion globale sur la problématique des valeurs, mais il envisage de manière précise la façon dont un certain type de référence aux valeurs peut entraîner le pouvoir à outrepasser ses droits. On pourrait objecter que le droit pénal vise uniquement à la sauvegarde d'un bien être social, indépendamment de toute référence à un système de valeurs morales et qu'il importe de ne pas confondre les niveaux auxquels on se situe. Pourtant, du point de vue épistémologique auquel Ch. Debuyst se place, il semble bien qu'en ce qui concerne le "regard" qui est posé par la réaction sociale et même par la réaction pénale, sur celui qui a transgressé des normes, une proximité d'attitude apparaisse entre l'instance judiciaire et l'instance morale. De manière simple, écrit l'auteur, on peut définir la référence aux valeurs comme

une référence à ce qui est estimable ou désirable. Or, dans le cadre des relations qui s'instituent vis-à-vis de quelqu'un qui a transgressé une norme, cette référence aux valeurs risque de fonctionner comme fonctionne le pouvoir dans une relation inégalitaire ; c'est-à-dire qu'elle est "utilisée" non plus dans sa référence à l'estimable, mais comme revendication d'un droit au nom d'une valeur "bafouée" ; elle devient de ce fait un instrument par lequel s'affirme une certaine politique (individuelle ou groupale).

En d'autres termes, la manière dont la réaction pénale se réfère aux valeurs, est à la fois nécessaire et ambiguë car celui qui, sous prétexte qu'il a raison, ne se rend plus compte que la transgression ne constitue qu'un des moments ou quelqu'un a dépassé son droit en mettant entre parenthèses celui de l'autre, celui-là entre dans une voie sans issue, ou plutôt aboutit à des solutions dans lesquelles une des parties conservera toujours l'impression d'avoir dû abdiquer des prétentions jugées légitimes.

La référence aux valeurs ainsi utilisée comporte une puissance d'aveuglement, en ce qu'elle amène le sujet à dépasser ses propres droits et à réduire ainsi son champ de vision à ce qui s'ordonne à partir d'eux. Reprenant ici le thème des tragédies d'Eschyle, l'auteur montre que, en réalité, " le droit voyage", passe continuellement d'un clan à l'autre, du justiciable au justicié, et que seule la "modération", entendue non pas comme une voie moyenne, mais comme une volonté de ne pas se laisser aveugler par le droit que l'on possède, de ne pas profiter de l'avantage que l'on en tire" (P.142), permet de faire jouer le droit de l'autre en laissant apparaître d'autres valeurs qui, sans cela, risquent d'être et sont, souvent, totalement occultées.

Face à un tel constat, un certain nombre de questions et

de réflexions surgissent.

1. La démarche suivie par Ch. Debuyst constitue pour nous une voie nouvelle en ce qu'elle introduit à une meilleure "compréhension" du fonctionnement de la réaction sociale et du sens que peuvent prendre les comportements délinquants. En d'autres termes, elle apparaît comme l'apport spécifique du psychologue clinicien à la criminologie de la réaction sociale. Sans doute n'apporte-t-elle pas, en psychologie criminelle, de connaissance nouvelle qu'on pourrait "ajouter" aux connaissances anciennes. Car elle se pose avant tout la question du comment savons-nous plutôt que celle du que savons-nous. A cet égard l'utilisation du modèle éthologique possède une efficacité certaine qui met en évidence combien dans les sociétés humaines les plus développées, des mécanismes "instinctifs" proches de ceux que l'on observe dans les sociétés animales sont toujours à l'oeuvre, ou plus exactement constituent ce fond sur lequel se bâtissent les connaissances que nous avons du réel, connaissances toujours limitées et ambiguës, utilitaires avant d'être rationnelles.

Ainsi en est-il de la connaissance en psychologie criminelle qui a pour objet de définir la personnalité délinquante, se trouvant par là directement en situation de soumission par rapport au pouvoir qui a défini l'infraction. Certains diront que la criminologie de la réaction sociale avait déjà montré ceci à suffisance.

Mais l'originalité et l'intérêt du travail de Ch. Debuyst se situe bien plus au niveau d'une complexification de la vision que, au terme de la lecture de cet ouvrage, nous nous faisons du sens que prennent l'un par rapport à l'autre la réaction sociale et le comportement problématique (pour ne plus l'appeler délinquant). Ceux-ci, en effet, se détachent sur la toile de fond que constituent nos réactions "instinctives", et par rapport auxquelles nous tentons - parfois avec succès, parfois en

vain - de prendre distance. Et le psychologue clinicien, comme d'ailleurs tous ceux qui ont affaire avec les comportements problématiques, risquent toujours, pour des motifs "utilitaires", d'occulter ou d'empêcher que ne s'expriment un certain nombre de significations proprement humaines et que ne puissent apparaître les multiples sens cachés derrière tel comportement de transgression mais aussi derrière telle ou telle forme de répression.

2. Cet approfondissement du sens des connaissances en criminologie constitue pour nous l'apport essentiel de cet ouvrage. On n'y trouve pas la présentation d'un modèle univoque et clair, qui satisferait et rassurerait en même temps, mais un embarras vis-à-vis d'une connaissance tellement souvent réductrice quoique inéluctable et malgré tout parfois éclairante ; et cet embarras va croissant car la multiplicité des sens cachés derrière les signes apparaît au fur et à mesure du déroulement des différents chapitres. Connaissance "instinctive" animale, connaissance humaine, rôle du pouvoir dans la connaissance, effort de distanciation et risque permanent d'utilitarisme, relation ambivalente aux valeurs, tout cela se conjugue, non pas sous forme d'amalgame, mais suivant un fil conducteur, autour d'une question qui reste toujours présente : comment se "construit" la science du comportement délinquant, avec quels effets et en réponse à quels enjeux ?

3. L'effet du travail de déconstruction opéré par Ch. Debuyst le conduit à proposer au psychologue clinicien une perspective qui intègre véritablement la réaction sociale à l'étude du comportement délinquant. A ceux qui considèrent encore ceci comme "une erreur de cible", il répond très clairement que "la réaction sociale, par le fait même qu'elle détermine à l'avance le champ dans lequel un comportement ou une inter-relation se déroulent, fait à ce point partie des éléments constitutifs du comportement que l'on ne peut pas l'en

séparer, et que, dans le cadre d'une perspective clinique, ce serait une erreur grave que l'en séparer" (p. 149).

Il suggère alors au clinicien d'adopter ce qu'il appelle une définition neutre du comportement de transgression c'est-à-dire, de le situer dans un contexte plus large. Il importe, dit-il, de partir du constat selon lequel la définition du "permis" et du "non permis" se constitue sur la toile de fond des conflits sociaux. Par exemple "le fait de définir un acte violent comme déviant (ou comme délinquant) non seulement l'isole de son contexte, mais introduit une différence radicale entre la violence admise (qui n'est plus considérée comme violence) et la violence non admise" (p. 120). Ce fait va même jusqu'à attribuer des caractéristiques positives à la violence admise (ou institutionnelle) dans la mesure où elle procure des avantages et apparaît liée aux statuts supérieurs dans la relation dominant-dominé. Tandis que la violence non admise n'apparaît que sous ses aspects négatifs, excluant par là-même toute analyse qui la considérerait "comme affirmation de soi face à un système dans lequel le sujet se sent "clôturé" ou "enfermé" (p. 120).

La définition neutre se situerait en deçà du clivage qu'opère le droit pénal lorsqu'il joue le rôle d'instrument du pouvoir. Elle partirait d'une analyse du contexte conflictuel où violences conventionnellement admises et violences non-admises "prennent place dans des inter-relations sociales qui se caractérisent par la dissymétrie des positions qu'occupent les protagonistes quant aux pouvoirs dont ils disposent et quant aux accès aux différentes ressources qu'ils ont la possibilité d'avoir" (p. 120).

L'adoption d'une telle définition présenterait donc l'avantage de problématiser le comportement délinquant. Mais elle en présente encore un autre qui concerne plus particuliè-

rement le clinicien : celui de ne pas (ou beaucoup moins) pathologiser le comportement déviant. A propos de la pathologisation des comportements, Ch. Debuyst prend l'exemple précis d'une étude faite par Berkowits sur des délinquants condamnés pour coups et blessures. Selon lui, l'analyse "traditionnelle", qui fonctionne dans le cadre du droit pénal existant, conduit tout naturellement le psychologue à "expliquer" le comportement individuel "violent" comme un excès, comme étant le fait d'une personne "aveuglée" qui agit de manière incontrôlée. On peut faire du même cas une analyse bien différente lorsqu'on prend comme grille d'interprétation, non plus le comportement de l'individu perçu de manière isolée, mais la situation problématique, c'est-à-dire une situation qui s'est constituée du fait même des relations inégalitaires qu'a cet individu à l'intérieur des institutions avec lesquelles il a affaire. Dans une telle interprétation, on tiendrait compte à la fois de la violence non admise et de la violence socialement admise, on prendrait comme toile de fond l'existence de ces relations inégalitaires, à partir desquelles une explication des comportements problématiques en termes pathologisants deviendrait la plupart du temps inutile ou inadéquate.

Ainsi, le clinicien se trouve engagé dans une voie d'approche des comportements problématiques qui n'est plus directement liée à la grille de décodage proposée - ou imposée - par la réaction pénale. Il doit s'engager dans une voie où la délinquance n'est plus considérée comme une transgression, mais "comme enjeu dans une relation" (p. 181). La psychologie criminelle devient alors une "psychologie de l'interaction entre la personne et la structure sociale" comme le suggère Casadomont.

4. Se pose alors la question de l'enjeu d'une réelle prise de position par rapport au fonctionnement actuel de la réaction pénale et sociale. Ch. Debuyst nous dit que selon lui "le sys-

tème pénal soulève des difficultés insolubles" et qu'une "attitude qui viserait à son abolition ... paraît plus proche d'une analyse "neutre" de la situation qui permettrait de situer les solutions plus près du lieu où les conflits surgissent" (p. 122). On aimerait ici peut-être plus de précision car on perçoit à la fois bien et mal l'ampleur des transformations suggérées et leur chance de réalisation. Car, si l'on se rappelle le caractère fondamental et même fondateur du pouvoir dans les sociétés humaines tel qu'il apparaît dans le premier chapitre de Modèle éthologique et criminologie, on voit difficilement comment, face à ce pouvoir, chacun pourrait avoir accès à un lieu où il puisse s'exprimer ou être entendu avec la même "neutralité".

5. Enfin, une dernière question nous vient à l'esprit. Si toute connaissance est utilitaire en même temps qu'elle constitue une prise de distance, à quelle forme d'"utilité" répond la criminologie de la réaction sociale ; en d'autres termes quel est le but, ou la finalité, que poursuit l'auteur en proposant une connaissance qui apparaît dans ce livre comme une prise de distance par rapport à la psychologie criminelle "traditionnelle" dont il dénonce les limites ?

Françoise DIGNEFFE.